La Réunion, 4 août 2015. Dans ces 9èmes Jeux de l'île de l'océan Indien, c'est la Malgache, Marthe Ralisinirina, qui s'est imposée en finale du 3.000 m steeple, avec une temps de 11'07'´10 devant la Mauricienne Rachel Michel (11'57'´32) et la Réunionnaise Mathilde Leleux (11'57'´73).

Ainsi, Marthe Ralisinirina est sortie victorieuse de l’épreuve du 3.000 m steeple. Elle est donc montée sur la plus haute marche du podium, avec le drapeau national malgache qu’elle était déjà en train de brandir. Soudain, sortie de nulle part, Catherine Paoli, trésorière adjointe du Comité d’organisation de ces Jeux des îles 2015, débouche et vient arracher le drapeau des mains de Marthe.

La réaction du public ne se fait pas attendre : invectives, sifflets, insultes même. En fait, à la base d'une décision du Comité International des Jeux, une information avait été transmise à tous les athlètes comme quoi aucun drapeau national ne sera présent durant la cérémonie protocolaire de remise de médailles.

Y-a-t-il de quoi être fière, Mme Paoli? Certes, *dura lex sed lex* mais tout de même...

Certes, le drapeau, ensuite, a été rendu à Marthe qui l'a brandi une seconde fois. Mais le mal a été fait. Questions : *Est-ce que la décision du Comité d'organisation a stipulé qu'il fallait arracher le drapeau d'un pays d'une athlète qui a gagné une médaille ? Ces jeux des îles ne sont-ils pas un moyen pour célébrer la fraternité de toutes les îles de l'Océan Indien ?*

En tout cas, force de constater que ce pitoyable incident est à l'image même du régime Rajaonarimampianina : faire fi des règles et des lois et puis jouer les victimes ensuite en fanfaronnant encore. En tout cas, dans le volet humiliation pour Madagascar et les Malgaches, il n'y a pas mieux… Mais n'est-ce pas le peuple lui-même qui va se lever face à ces fraudes électorales perpétrées par le parti Hvm à travers toute la Grande île de l'océan Indien, pour que leurs voix soient restituées ?

[illegible]

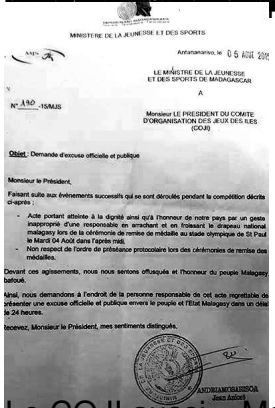

MINISTERE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Antananarivo, le 05 AOUT 2015

LE MINISTRE DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS DE MADAGASCAR

A

N° A90 -15/MJS

Monsieur LE PRESIDENT DU COMITE
D'ORGANISATION DES JEUX DES ILES
(COJI)

Objet : Demande d'excuse officielle et publique

Monsieur le Président,

Faisant suite aux événements successifs qui se sont déroulés pendant la compétition décrite ci-après :

- Acte portant atteinte à la dignité ainsi qu'à l'honneur de notre pays par un geste inapproprié d'une responsable en arrachant et en froissant le drapeau national malagasy lors de la cérémonie de remise de médaille au stade olympique de St Paul le Mardi 04 Août dans l'après midi.
- Non respect de l'ordre de préséance protocolaire lors des cérémonies de remise des médailles.

Devant ces agissements, nous nous sentons offusqués et l'honneur du peuple Malagasy bafoué.

Ainsi, nous demandons à l'endroit de la personne responsable de cet acte regrettable de présenter une excuse officielle et publique envers le peuple et l'Etat Malagasy dans un délai de 24 heures.

Recevez, Monsieur le Président, mes sentiments distingués.

ANDRIAMOSARISOA
Jean Anicet

Le COJI aussi... Mais est-ce suffisant ?:

9e Jeux des Iles de l'Océan Indien
www.jeuxdeslies2015.re

Saint Denis, le 05 août 2015

Le Président,

A

M. ANDRIAMOSARISOA
Jean Anicet

Réf : TG/AP/226/15

Objet : Excuses officielles

Monsieur le Ministre,

Dans la précipitation de l'application de la décision du CIJ de ne plus arborer les drapeaux et les hymnes nationaux, un incident a eu lieu sur le stade olympique de Saint-Paul.

Par la présente lettre, le comité d'organisation des jeux des îles vous prie d'accepter ses excuses pour cet acte qui a pu offenser l'honneur du peuple Malagasy.

Une communication sera faite auprès des médias.

Veuillez accepter, Monsieur le Ministre, mes sentiments respectueux.

Le Président,

COJI
Maison Régionale des Sports
Centre de la Digue
97488 Sainte-Clotilde Cédex
Tél : 0262 73 15 90 - Fax : 0262 21 48 74
Courriel : cojiadm@gmail.com
Siret : 789 769 526 00018 - Ape : 9319 Z

TOP SPONSORS
MCB

Jeannot Ramambazafy - 5 août 2015